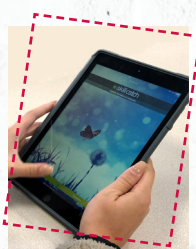


Suivez le BTS



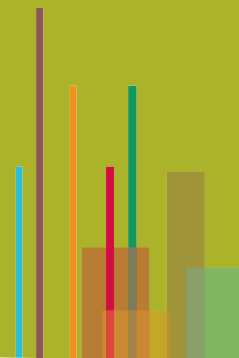
BAC +2

À LA RENTRÉE

Un Ipad pour chaque nouvel étudiant !

PRODUCTIONS ANIMALES

EN FORMATION INITIALE
OU EN APPRENTISSAGE



MÉTIERS DE
L'AGRICULTURE



Métiers
visés :

- **Conseiller technique** en organisme agricole
- **Technico-commercial** en approvisionnement et services
- **Responsable d'élevage**
- **Chef d'exploitation agricole**

NIVEAU ET DURÉE



FORMATION DE NIVEAU 5 (BAC +2)
EN 2 ANS

TAUX DE RÉUSSITE :

Retrouvez tous nos chiffres sur notre site internet.



Pourquoi choisir les Établières ?

- **En formation initiale** : 14 semaines de stage en élevage et en organisme technique en France ou à l'étranger (centre d'insémination, fermes expérimentales, instituts techniques, Haras Nationaux...)
- **En apprentissage** : 40% en centre de formation, 60% en entreprise
- **3 supports de production** : équin, bovin, porc
- **Accès au centre équestre et à la Ferme expérimentale des Établières**
- **Pluridisciplinarité** : visites, cas concrets et ouverture avec les filières ovines, caprines et avicoles
- **Interventions de techniciens, ingénieurs, vétérinaires et exploitants agricoles**

gE ecol|ETABLIÈRES

Suivez le BTS

PRODUCTIONS ANIMALES

PROGRAMME

- **CONNAISSANCES LITTÉRAIRES ET ÉCONOMIQUES** : organisation économique, sociale et juridique - techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation - langue vivante
- **CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES, ÉCONOMIQUES ET RÉGLEMENTAIRES** : traitement des données - technologies de l'information et du multimédia
- **CONNAISSANCES TECHNIQUES LIÉES AU SECTEUR PROFESSIONNEL** : technologie générale et comparée de productions animales - conduite d'élevages porcins, bovins et équins - appréciation, manipulations et interventions sur les animaux et les surfaces fourragères - productions animales et société - fonctionnement de l'exploitation d'élevage - biologie, écologie, chimie et statistiques liées aux productions animales
- **ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE**
- **MIL** : mil 1 (transformation des produits alimentaires) - mil 2 au choix (agrotourisme, apiculture, préparation du cheval de sport, orientation en milieu naturel)
- **ACCOMPAGNEMENT AU PROJET PERSONNEL ET PROFESSIONNEL**

Modalités d'inscription

- **Vous êtes titulaire** : d'un Bac général, technologique ou professionnel.
- **Inscriptions sur le site** : www.parcoursup.fr



Les plus



- Une semaine de voyage d'étude à l'étranger
- Intervention et coaching sur la recherche d'emploi
- Mise en place d'un dispositif "Réussite", accompagnement et soutien pour permettre l'accès en BTS 2
- Poursuite d'études possible en licence professionnelle, en certificat de spécialisation, en école d'ingénieur, en classe préparatoire post BTS aux écoles vétérinaires
- Possibilité de poursuivre en Licence pro MOA (Management des Organisations Agricoles) sur le site des Établières (en partenariat avec l'IUT et l'Université de Nantes)
- BTSA de niveau 5 enregistré au RNCP et certifié sous l'autorité du Ministère chargé de l'Agriculture
- Possibilité d'obtenir le CACES pour la conduite de tracteurs et/ou de télescopiques

Contact

École des Établières

Route de Nantes - BP 609
85015 La Roche-sur-Yon cedex

secretariat-lycee@etablieres.fr

www.etablieres.fr

0970 808 221 (numéro non surtaxé)

En partenariat avec :



Formation initiale ou en apprentissage, en présentiel
Non accessible par la VAE
Validation de la formation complète uniquement
Pas de possibilité d'acquiescer des blocs de compétences selon le niveau d'entrée en formation
Pas d'équivalences ou de passerelles possibles

Une marque du **gE** group **ETABLIÈRES**

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES BTS AGRICOLES

MÉTIERS DE
L'AGRICULTURE

Conditions d'admission :

- **Pour les candidats qui s'inscrivent sur le site www.parcoursup.fr :**
 - **Admission** : pour les bacheliers, s'inscrire sur le site www.parcoursup.fr entre le 20 janvier et le 11 mars, en inscrivant au maximum 10 vœux sans les classer.
 - **Du 11 mars au 8 avril** : réception des **fiches avenir** émises par vos établissements du bac.
 - **À partir du 8 avril** : **classement des vœux** par les responsables pédagogiques des BTSA des Établières.
 - **Confirmation d'inscription** : à partir du mois de mai, les candidats sont informés des propositions faites par l'établissement sur le site www.parcoursup.fr. Trois possibilités : oui, non ou en attente. **Dès que vous avez deux choix positifs, vous devez répondre immédiatement.**
 - **Après l'obtention de votre baccalauréat**, vous recevrez un courrier de confirmation d'admission avec toutes les modalités administratives pour la rentrée.
- **Pour les candidats qui sont hors procédure Parcoursup :**
 - **Admission** : Étude de votre dossier selon votre profil, ensuite envoi d'un dossier administratif à École des Établières, BTS - Route de Nantes - BP 609 - 85015 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX.

Conditions financières 2023-2024 :

| | Annuel* |
|--|---------------|
| Scolarité (dont assurances et location de la tablette iPad) | 1914 € |
| Frais fixes (photocopies, ...) | 50 € |
| Provision pour frais variables par an (participation aux transports, déplacements) | 250 € |
| 1/2 pension (5 jours/semaine = 150 repas) | 760 € |
| Total* (avec 1/2 pension) | 2974 € |

Cotisation à l'ASCE (association socio-culturelle) pour (voyage d'étude) : 76 € à verser par chèque bancaire à l'ordre de l'ASCE. **Aucune facturation n'intervient durant l'année scolaire, tout est compris.**

* Ces tarifs sont communiqués à titre indicatif, nous nous réservons le droit de les faire évoluer en fonction de la conjoncture.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES BTS Agricoles

POSSIBILITÉS DE
RÈGLEMENT

• POSSIBILITÉS DE RÈGLEMENT

Une facture annuelle est envoyée aux familles en septembre. Il existe ensuite trois possibilités de règlement :

- Prélèvements mensuels du **8 octobre au 8 juin** après déduction des arrhes (160 €) et de l'acompte (170 €) avec une régularisation possible en juillet portant sur les frais variables, centre de documentation en cas de non retour ou de détérioration des ouvrages prêtés.
- Paiements trimestriels : 3 chèques bancaires avec une régularisation au mois de juillet.
- Un seul chèque bancaire en début d'année avec une régularisation au mois de juillet.

• DOSSIER SOCIAL DE L'ÉTUDIANT dès le 1^{er} février sur www.etudiant.gouv.fr

Dès le mois de février de l'année de terminale, l'étudiant doit constituer son dossier social étudiant (DSE) et compléter sa demande de bourse en ligne sur www.etudiant.gouv.fr. Une notification ou un refus est envoyé sous 30 jours.

| Échelons | 0 | 0 bis | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---------------------|---|-------|------|------|------|------|------|------|------|
| Barème 2023/2024 | | 1042 | 1724 | 2597 | 3325 | 4055 | 4656 | 4938 | 5736 |

• IMMATRICULATION À LA SÉCURITÉ SOCIALE ÉTUDIANTE

Cette immatriculation est prise en charge par la sécurité sociale et gratuite pour tous les étudiants. Ils restent immatriculés dans la caisse de leur ayant droit.

Informations
complémentaires

- Possibilité pour les externes de payer avec l'appli école directe pour un repas occasionnel.
- Chaque étudiant demi-pensionnaire (ou surveillant au pair) recevra une carte d'accès au restaurant étudiant ou utilisera l'appli école directe.
- En cas d'absence ou de maladie d'une durée supérieure à 7 jours, un remboursement sera effectué sur demande écrite.
- Possibilité de passer le module «autorisation de conduite» pour tracteur et/ou télescopique suivant le tarif établi en début d'année.